

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 3 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 3 juin 2019, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Ronald Myles, Pierre Laplante, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Environ vingt-cinq (25) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance.

2019-06-159

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2019-06-160

1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2019

Le maire et les élus ont reçu copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2019.

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2019.

ADOPTÉ

2019-06-161 1.4 Rapport financier 2018 – Dépôt

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier 2018 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre est déposé. Le maire Burcombe demande à la directrice des Finances et de la Trésorerie de faire rapport des faits saillants qu'il contient, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil ordonne que ce rapport soit diffusé sur le site Internet de la Ville.

ADOPTÉ

1.5 État prévisionnel 2019 (premier semestre) – Dépôt

L'état prévisionnel pour le premier semestre de l'année 2019 est déposé.

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

N/A

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes se prévalent de la première période de questions sur les sujets suivants :

- Bruit dans le voisinage d'un AirBnB sur la rue Montagne;
- Carrières et sablières mentionnées au Règlement de zonage;
- Augmentation de valeur de certaines propriétés bordant le lac Brome
- Développement résidentiel « Jolibourg-Julien »;
- Entretien des fossés sur le chemin de la Pointe-Fisher.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2019-06-162 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Comptes à payer : 772 920,42 \$;
- Chèques émis : 526 892,17 \$.

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

2019-06-163 4.1.2.1 Décomptes progressifs

- **Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte progressif #6**

ATTENDU le certificat de paiement du 23 mai 2019 de la firme d'architecte ADSP pour le paiement du décompte progressif #6 d'Athena Construction au montant de **185 080,05 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville);

- **Contrat AO 2018-24 (Restauration du garage municipal) – Décompte progressif # 2**

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur des Travaux publics et Services techniques pour le paiement du décompte progressif #2 de Comco Entrepreneurs en bâtiments au montant de **34 214,03 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-24 (Restauration du garage municipal);

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

- **Contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville) – Décompte progressif # 6**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #6 au montant de **185 080,05 \$**, taxes incluses, à la firme **Athena Construction**, ledit paiement étant conditionnel à la réception

par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

- **Contrat AO 2018-24 (Restauration du garage municipal) – Décompte progressif #2**

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 au montant de **34 214,03 \$**, taxes incluses, à la firme **Comco Entrepreneurs en bâtiments**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2019-06-164 4.1.2.2 Factures diverses

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 874 568 \$** à titre de paiement par la Ville pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019;

QUE le Conseil autorise le paiement de cette somme au **ministre des Finances** selon les modalités suivantes :

- un (1) chèque au montant de 937 284 \$, à titre de premier versement, le chèque devant être émis au plus tard le 30 juin 2019;
- un (1) chèque au montant de 937 284 \$, à titre de deuxième versement, le chèque devant être émis au plus tard le 31 octobre 2019.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2019-06-165 4.1.3.1 Entente sur le filtrage des personnes (Sûreté du Québec)

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate madame Cynthia Brunelle, directrice Loisirs, Culture, Tourisme et Vie Communautaire, pour signer, pour et au nom de la Ville, l'*Entente sur le filtrage des personnes appeler à œuvrer auprès des personnes vulnérables* ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-06-166 4.1.3.2 Développement résidentiel « Faubourg Lac-Brome »

ATTENDU les résolutions 2018-08-274 et 2019-04-90 concernant le projet de développement immobilier « Faubourg Lac-Brome » et son assujettissement à la conclusion d'une entente avec le promoteur devant être approuvée par le Conseil;

ATTENDU QUE le promoteur visé par lesdites résolutions a constitué avec Excavations G.A.L. Inc. une nouvelle compagnie pour réaliser le développement résidentiel visé par ces résolutions et cette entente;

ATTENDU QU' en conséquence, la compagnie 9397-6546 Qc. Inc. sera le nouveau promoteur de ce développement résidentiel et qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente entre ce promoteur et la Ville tel que prévu au *Règlement 607 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de cette entente et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de travaux municipaux dans le cadre du projet de développement immobilier « Faubourg Lac-Brome » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-06-167 4.1.3.3 Développement résidentiel « Jolibourg/Julien »

ATTENDU les résolutions 2019-04-104 et 2019-05-156 concernant le projet de développement immobilier « Jolibourg/Julien » et son assujettissement à la conclusion d'une entente avec le promoteur devant être approuvée par le Conseil;

ATTENDU QU' Aluminerie Knowlton, le promoteur visé par lesdites résolutions, a vendu ou désire vendre à Construction Clément Robert Inc. les immeubles visés par ces résolutions et cette entente;

ATTENDU QU' en conséquence, Construction Clément Robert Inc. sera le nouveau promoteur de ce développement résidentiel et qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente entre ce promoteur et la Ville tel que prévu au *Règlement 607 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de cette entente et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe, ou en son absence le conseiller Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de travaux municipaux dans le cadre du projet de développement immobilier « Jolibourg/Julien » ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-06-168

4.1.3.4 AO 2019-05 – Assainissement des eaux à West-Brome

ATTENDU la résolution 2019-05-155 accordant à Groupe AllaireGince Infrastructures Inc. le contrat AO 2019-05 pour l'assainissement des eaux à West-Brome conditionnellement à l'obtention de tout financement ainsi que toute approbation ministérielle requise pour réaliser ce projet.

ATTENDU les contraintes techniques nécessitant la réalisation immédiate de certains travaux;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux a été confié de gré à gré à Groupe AllaireGince Infrastructures Inc.;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, le contrat gré à gré confié à Groupe AllaireGince Infrastructures Inc. au montant de 38 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation immédiate de certains travaux nécessaires à la réalisation ultérieure du contrat AO 2019-05, si les conditions de son adjudication devaient être satisfaites;

QUE ce même montant sera déduit de la valeur d'adjudication du contrat AO 2019-05 (résolution 2019-05-155), si les conditions de son adjudication devaient être satisfaites.

ADOPTÉ

2019-06-169 4.1.3.5 Services juridiques – Transfert de mandat

ATTENDU la résolution 2018-09-337 acceptant l'offre de services de Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc. du 21 août 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU le départ des avocats responsables des dossiers de la Ville pour se joindre au cabinet **Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.**;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil :

- Retire à Monty Sylvestre le mandat général de représentation accordé par la résolution 2018-09-337 ainsi que tout mandat particulier;
- Autorise le transfert immédiat de tous les dossiers de la Ville, et ce, en version papier et électronique, au cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.
- Autorise, au besoin, toute substitution de procureur requise dans les dossiers judiciairisés.
- Autorise les personnes désignées à la résolution 2018-09-337 à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. en date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2019, selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, tel qu'acceptée par ladite résolution;

QUE le transfert du mandat général soit à la condition que la Ville demeure libre de retenir tout service juridique de son choix, nonobstant les termes de l'offre de services susmentionnée.

ADOPTÉ

2019-06-170 4.1.3.6 Services d'urbaniste

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'offre de services en urbanisme du 30 mai 2019 de Stratégies immobilières LGP et s'en déclare satisfait;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense associée à l'offre de services de Stratégies immobilières LGP, les fonds étant puisés à même le poste budgétaire concerné.

ADOPTÉ

2019-06-171 4.1.3.7 Parc des maisons mobiles West-Brome- Programme PRIMEAU

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome (ci-après « la Ville ») a déjà obtenu l'approbation du MAMH pour la subvention « PRIMEAU -- Volet 1.1 » (Études, plans et devis) pour l'ajout d'un système de traitement des eaux usées et mise aux normes du système de traitement d'eau potable du Parc des maisons mobiles du secteur West-Brome;

ATTENDU QUE la Ville doit déposer une demande d'aide financière « PRIMEAU - Volet 1.2 » (Réalisation des travaux) avant de lancer l'appel d'offres pour les travaux;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide sur le programme PRIMEAU* et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville :

- S'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU – Volet 1.2;

QUE tout directeur ou chargé de projets (TPST), soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relative à ce projet dans le cadre du « PRIMEAU ».

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2019-06-172 4.1.4.1 Directeur du Greffe et des Affaires juridiques - Embauche

ATTENDU QUE le directeur du Greffe et des Affaires juridiques, Me Edwin John Sullivan, a informé le directeur général et les membres du Conseil qu'il quitterait ses fonctions au plus tard le 21 juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général concernant le salaire, la durée et les conditions d'emploi de Me Owen Falquero à titre de nouveau directeur du Greffe et des Affaires juridiques de la Ville et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil autorise l'embauche de Me Owen Falquero à titre de directeur du Greffe et des Affaires juridiques aux conditions stipulées dans les recommandations du directeur général;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* de la Ville et aux conditions et modalités convenues entre Me Falquero et le directeur général et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;

QUE le directeur général dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi Me Owen Falquero dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;

QUE, pour les fins de tout calcul nécessitant la date du début de l'emploi de Me Owen Falquero à titre de directeur du Greffe et des Affaires juridiques, cette date est réputée correspondre à la date de départ de Me Edwin John Sullivan;

QUE la date d'entrée en fonction de Me Owen Falquero soit le 21 juin 2019, ou la date du départ de Me Sullivan si celui-ci devait choisir de quitter avant cette date;

QUE la présente résolution désigne ou nomme Me Owen Falquero à toute charge ou fonction complémentaire à son poste en remplacement de Me Sullivan, l'entrée en vigueur de ces changements correspondant à la date de départ de Me Sullivan;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire Me Owen Falquero et de toute dépense associée à son emploi à la Ville soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

2019-06-173

4.1.4.2 Services d'inspecteur municipal

ATTENDU le surplus de travail au service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement;

ATTENDU l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que les articles 2 et 3 du *Règlement 569 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires*

et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, la « Convention pour les services de permis et d'inspection » intervenue ou à intervenir avec la firme GESTIM Inc.;

QUE les charges et pouvoirs d'inspection de Eddy Perez soient effectifs en date de son entrée en fonction, le 10 mai 2019 jusqu'à ce que le directeur général détermine que ses services ne sont plus requis;

QUE le Conseil autorise le directeur général et le maire à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ayant pour objet l'embauche de toute personne pour combler les besoins temporaires en personnel d'inspection dudit service;

QUE toute personne ainsi embauchée soit investie des charges et pouvoirs d'inspection prévus à l'entente de services ainsi que ceux prévus pour madame Lucy Edwards, monsieur Justin Sultana et monsieur Tommy Cioc à la résolution 2014-07-230 et au *Règlement général #1 concernant l'Administration de la Ville.*

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2019-06-174

4.1.5.1 Surplus libre – Affectation (Service d'égout)

ATTENDU QU' il est souhaitable d'affecter un surplus de 105 000 \$ pour des dépenses futures de fonctionnement ou d'investissement pour le service d'égout et de traitement des eaux usées de la Ville;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil affecte un montant de 105 000 \$ pour des dépenses futures de fonctionnement ou d'investissement pour le service d'égout et de traitement des eaux usées de la Ville.

ADOPTÉ

2019-06-175 4.1.5.2 Surplus libre – Affectation (Centre-Ville)

ATTENDU QU' il est souhaitable d'affecter un surplus de 500 000 \$ pour des dépenses futures d'investissement pour la revitalisation du centre-ville de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil affecte un montant de 500 000 \$ pour des dépenses futures d'investissement pour la revitalisation du centre-ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement 2019-09 (Emprunt de secteur) – Avis de motion et présentation (dépôt)

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement 2019-09 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 370 000 \$ afin de financer la liaison d'un secteur à la station de traitement des eaux usées de West-Brome). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est déposé et dûment présenté en mentionnant l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Plus spécifiquement, son objet vise à autoriser les travaux pour relier un secteur isolé à la nouvelle station de traitement des eaux usées de West-Brome ainsi que la dépense et l'emprunt associés à la réalisation des travaux. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

2019-06-176 4.2.2 Règlement 596-10 modifiant le Règlement 596 de zonage (Deuxième projet) – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 596 de zonage* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE le deuxième projet du *Règlement 596-10* visant à modifier le *Règlement 596 de zonage* contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le deuxième projet de règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation était tenue à 18h, le 3 juin 2019, à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le deuxième projet de *Règlement 596-10 modifiant le Règlement 596 de zonage.*

ADOPTÉ

2019-06-177 4.2.3 Règlement 597-7 modifiant le Règlement 597 de lotissement – Adoption

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 597 de lotissement* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le Règlement 597-7 visant à modifier le *Règlement 597 de lotissement* dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation était tenue à 18h, le 3 juin 2019, à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 597-7 (Règlement modifiant le Règlement 597 de lotissement.*

ADOPTÉ

**2019-06-178 4.2.4 Règlement 601-5 modifiant le Règlement 601 de PIIA
– Adoption**

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 601 de PIIA* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation était tenue à 18h, le 3 juin 2019, à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 601-05 (Règlement modifiant le Règlement 601 de PIIA)*.

ADOPTÉ

**2019-06-179 4.2.5 Règlement 601-6 modifiant le Règlement 601 de PIIA
– Adoption**

ATTENDU QUE la Ville désire modifier son *Règlement 601 de PIIA* afin de donner suite à une demande de modification;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu le règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation était tenue à 18h, le 3 juin 2019, à la salle Buchanan du Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, Lac-Brome;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil adopte le *Règlement 601-06 (Règlement modifiant le Règlement 601 de PIIA)*.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme. Exceptionnellement, il n'y a aucun dépôt pour le Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2019-06-180 5.3.1 63, rue Maple - Lot 4 601 771, Zone UCV-2-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant remplacement de trois (3) fenêtres;

ATTENDU la résolution 19-037 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant remplacement de trois (3) fenêtres au 63, rue Maple - Lot 4 601 771, zone UCV-2-K15.

ADOPTÉ

2019-06-181 5.3.2 64, rue Victoria - Lot 4 266 403, Zone URA-20-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'installation d'enseigne sur poteau en lien avec un commerce à domicile;

ATTENDU la résolution 19-038 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'enseigne sur poteau en lien avec un commerce à domicile au 64, rue Victoria - Lot 4 266 403, zone URA-20-K15.

ADOPTÉ

2019-06-182 5.3.3 512, chemin de Knowlton - Lot 4 267 427, Zone UC-4-13

ATTENDU le dépôt d'une demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 19-039 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 512, chemin de Knowlton - Lot 4 267 427, zone UC-4-13.

ADOPTÉ

2019-06-183 5.3.4 337-339, chemin de Knowlton - Lot 4 471 086, Zone UCV-3-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande visant la construction d'un garage;

ATTENDU la résolution 19-040 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande visant la construction d'un garage au 337-339, chemin de Knowlton - Lot 4 471 086, zone UCV-3-K15.

ADOPTÉ

2019-06-184 5.3.5 1098, chemin de Knowlton - Lot 3 938 322, Zone UC-1-M2

ATTENDU le dépôt d'une demande visant le remplacement de trois (3) fenêtres, le remplacement du recouvrement de toiture, la reconstruction d'une galerie, l'installation de

revêtement extérieur et le remplacement de la porte d'entrée;

ATTENDU la résolution 19-041 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande visant le remplacement de trois (3) fenêtres, le remplacement du recouvrement de toiture, la reconstruction d'une galerie, l'installation de revêtement extérieur et le remplacement de la porte d'entrée au 1098, chemin de Knowlton - Lot 3 938 322, zone UC-1-M2.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2019-06-185

5.4.1 386 rue Bondville - Lot 3 938 870, Zone UV-4-I12

ATTENDU le projet visant l'agrandissement d'une résidence par l'ajout d'un second étage sur sa section droite, ainsi que d'un balcon en porte-à-faux et d'un escalier menant à la galerie existante, le tout localisé partiellement dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac Brome;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit toutes constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sur la rive d'un lac;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU la résolution 19-036 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'une résidence par l'ajout d'un second étage sur sa section droite, ainsi que d'un balcon en porte-à-faux et d'un escalier menant à la galerie existante, le tout localisé partiellement dans la bande de protection riveraine de 15 mètres du lac Brome au 386 rue Bondville - Lot 3 938 870, zone UV-4-I12, à la condition qu'un plan de revégétalisation soit déposé par le propriétaire et accepté par la Ville.

ADOPTÉ

2019-06-186

5.4.2 Lot 6 263 316, rue Jolibourg, Zone URA-6-L13

ATTENDU un projet visant la construction d'un bassin d'infiltration, pour un développement résidentiel, empiétant de 9,60 mètres dans la bande riveraine de 10 mètres d'un milieu humide;

ATTENDU QUE l'article 80 du *Règlement de zonage no 596* interdit sur la rive de tous milieux humides, tous ouvrages et travaux;

ATTENDU QUE le bassin en question a fait l'objet de plans et devis d'ingénieur afin de gérer les eaux pluviales provenant des surfaces d'imperméabilisation, tel que requis par la réglementation;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le CCE recommande au Conseil de refuser la demande;

ATTENDU la résolution 19-033 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et résolu à la majorité des voix exprimées (5 pour, 1 contre)

La conseillère Gagnon ayant voté contre la résolution

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la construction d'un bassin d'infiltration, pour un développement résidentiel, empiétant de 9,60 m dans la bande riveraine de 10 m d'un milieu humide au Lot 6 263 316, rue Jolibourg, zone URA-6-L13.

ADOPTÉ

5.5 Demande(s) de changement de zonage

N/A

5.6 Demande(s) de lotissement

N/A

5.7 Demande à la CPTAQ

2019-06-187

5.7.1 44, chemin Howard - Lots 3 940 303, 3 940 232, et 3 938 228, Zone AF-6-H5

ATTENDU QU' une demande d'autorisation pour l'aliénation ainsi que pour la relocalisation d'une superficie de droits acquis a été déposée à la CPTAQ;

ATTENDU QUE cette relocalisation de la superficie résidentielle vise à favoriser l'exploitation de la terre;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande à la CPTAQ du propriétaire des lots 3 940 303, 3 940 232, et 3 938 228, ladite demande étant conforme à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques.

2019-06-188

7.2 Installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique – Demande de certificat d'autorisation

ATTENDU le projet des travaux d'installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique dans le secteur West-Brome de la Ville;

ATTENDU les articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise *Ingénotech Inc.* à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Brome, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation pour les projets des travaux d'installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique dans le secteur West-Brome de la Ville au ministre ou ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

QUE le Conseil s'engage à :

- Transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
- Utiliser et entretenir les installations de traitement des eaux usées conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté ;
- Respecter les exigences de rejet fixées par le MELCC ;
- Mettre en œuvre le programme de suivi environnemental du système de traitement tel que décrit à l'annexe 10 du *Guide de présentation d'une demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement* ;
- Aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU ;
- Assurer l'entretien du système de traitement des eaux usées pendant toute la durée de vie utile du système de traitement.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

2019-06-189

8.2 Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contributions financières aux activités ou organismes suivants, selon le cas :

- Brome Lake Concert 600 \$
- Loisirs Foster 500 \$
- École St-Édouard 7 500 \$
- Académie Knowlton 7 500 \$

ADOPTÉ

2019-06-190 8.3 Demande d'utilisation du domaine public

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ne s'oppose pas, selon le cas, à la tenue de l'activité suivante aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant:

- *Cédé et Lélé Sweet Shop*
 - Le 15 juin 2019, de 10h à 15h, galerie avant de l'hôtel de ville temporaire au 30, chemin Lakeside.

ADOPTÉ

8.4. Programme « Nouveaux horizons pour les Aînés »

2019-06-191 8.4.1 Club de la Bonne Humeur - Tables

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande de subvention présentée par le Club de la bonne humeur de Lac-Brome pour l'acquisition de nouvelles tables dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour aînés ».

ADOPTÉ

2019-06-192 8.4.2 Parc Prouty - Gazebo

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande

de subvention de 25 000 \$ pour l'installation d'un gazebo au parc Prouty (Club de la Bonne humeur de Lac-Brome) dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés ».

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

N/A

10. VARIA

N/A

2019-06-193 10.1 Politique de réception et de traitement des plaintes

ATTENDU QUE la Ville doit adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demandes de soumissions publiques;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la *Politique* et de son contenu et s'en déclare satisfait;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil adopte la *Politique de réception de traitement des plaintes* de la Ville.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la deuxième période de questions sur les sujets suivants :

- Le plan de revégétalisation afférent au 386, rue Bondville
- Débris à l'intersection de Jean-Lapierre et Bourgarde
- Panneaux de numéros civiques
- Excès de vitesse sur la rue Bondville

2019-06-194

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h33.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Edwin John Sullivan, B. Sc. LL. B.
Greffier